



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE 2015210_0026_DJSCS du 29 juillet 2015

Portant modification de l'arrêté 52/DJSCS/PF du 7 juillet 2015 portant composition du jury
d'admission au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Session juillet 2015

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la santé publique, livre II – titre I ;
- Vu** le décret n° 92-264 du 23 mars 1922 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;
- Vu** le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de Monsieur Eric SPITZ, en qualité de Préfet de la Région Guyane, Préfet de Guyane ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 1992 relatif à l'évaluation continue des connaissances et aptitudes acquises au cours des études préparatoires au diplôme d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 06 septembre 2001 modifié relatif à l'évaluation continue des connaissances et aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 1089/2013 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 52/DJSCS/PF du 7 juillet 2015 est modifié ainsi qu'il suit dans ses articles 1 et 2 :

- **Membres** :

Lire : Madame Corinne CHONG-SIT - Directrice des soins au Centre Hospitalier Andrée ROSEMOND (Cayenne) ;

Au lieu de : Madame BOUCHAULT-ROLNIN Marthe-Élysée, Directrice des soins au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais.

- Cet examen est organisé de la façon suivante :
 - **Délibération** : vendredi 24 juillet 2015, à 09h00,
 - **Affichage** : vendredi 24 juillet 2015 à la DJSCS et à l'IFSI.

Article 3 : La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le reste est sans changement.



P/ le Préfet, et par délégation,
La Directrice, de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale,

Sonia FRANCIUS